

CONFERENCE DE HAUT NIVEAU SUR L'AMELIORATION DE LA FOURNITURE DES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE (SAR) EN AFRIQUE

Lomé, TOGO, 10-12 April, 2017

MESURES DE HAUT NIVEAU À PRENDRE POUR L'AMELIORATION DE LA FOURNITURE DES SERVICES DE RECHERCHES ET DE SAUVETAGE (SAR) EN AFRIQUE

1. FINANCEMENT

Les États veillent à la mise en place d'un cadre juridique pour un mécanisme de financement durable et adéquat pour les systèmes et services SAR.

Échéance: décembre 2018

2. CONCEPTION D'UN PROJET POUR AMÉLIORER LES SERVICES SAR EN AFRIQUE

Il est demandé à la CAFAC de concevoir un Projet pour accompagner l'amélioration des services de SAR en Afrique.

Échéance: mai 2017

3. ACCORDS BILATÉRAUX/MULTILATÉRAUX EN MATIÈRE SAR

Les États veillent à ce que les Accords bilatéraux/multilatéraux nécessaires en matière SAR tels qu'exigés dans l'Annexe 12 à la *Convention de Chicago* soient négociés, signés et mis en œuvre avec toutes les Régions de Recherches et Sauvetage (SRR) et Régions d'Informations de Vol (FIR) voisines et adjacentes.

Échéance: décembre 2018

4. ACCORDS MULTILATÉRAUX ENTRE ÉTATS

Considérant la Conclusion 6/22 (*Mise en place de dispositifs sous régionaux de recherches et sauvetage (SAR)*) d'AFI/RAN 08 en 2008 à Durban, Afrique du Sud

Les États s'efforcent à négocier, signer et mettre en œuvre des accords multilatéraux avec autant d'États et Organisations partenaires pouvant combiner des opérations efficaces de recherches et de sauvetage en mettant en commun les ressources et les capacités.

Les États veillent à la signature d'accords internes entre les Organisations nationales pouvant soutenir les services de SAR.

Échéance: décembre 2018

4. EXERCICES SAR

Les États organisent des exercices régionaux SAR multi-Agences, multi-États et combinés en vue de tester les systèmes SAR en place, en impliquant autant d'unités SAR que possible.

Target date: Dec 2019

5. DISPOSITIFS DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES/ARRANGEMENT SOUS RÉGIONAUX

Les États doivent tirer parti de la plateforme des Communautés économiques régionales telles que CEDEAO, UEMOA, CEMAC, EAC, CEEAC, SADC, COMESA, UMA ou autres Arrangements sous régionaux pour mettre en place des dispositifs SAR sous régionaux, harmonisés

Échéance: décembre 2019

6. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN MATIÈRE SAR

Les États veillent à élaborer et mettre en œuvre des programmes et plans de formation pour le renforcement de capacités du personnel SAR, y compris ceux impliqués dans la supervision des services SAR.

Échéance: décembre 2018

7. MISE EN PLACE DE JRCC

Les États doivent mettre en place des centres conjoints de coordination du sauvetage (JRCC) en vue de coordonner les opérations SAR aériennes et maritimes, dans la mesure du possible, et en mettant en commun les ressources (humaines, matérielles, financières, etc.).

Échéance: décembre 2019